



P&E 2/23:

Kindeswohl – Kinderschutz – *Dans l'intérêt de l'enfant*

Benoît Carron // Marc Rossier

Se parler pour se comprendre ?

Un modèle d'intervention dans les situations de séparation :

Le consensus parental valaisan

Références bibliographiques

ⁱ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/mariages-partenaires-divorces.html>

ⁱⁱ Watzlavick, P., Weakland, J., Fish, R. (2014) *Changements*, Paris: Points

ⁱⁱⁱ Mis en place en Allemagne à Cochem dans les années 90 sous l'impulsion du Juge Jürgen Rudolph et de la psychologue Ursula Kodjoe

^{iv} Dans sa résolution 2079, le Conseil de l'Europe (CE, 2015) recommande d'ailleurs aux Etats de favoriser les modèles, inspirés de Cochem, misant sur la coopération pluridisciplinaire

^v Tiré de la recommandation 1.3. Rapport OCJ 2016-2017

^{vi} <https://www.vd.ch/themes/justice/la-justice-civile/consensus-parental>

^{vii} www.famille-vs-ch/consensus descriptif détaillé des mesures d'accompagnements, tarifs et adresses

^{viii} Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte

^{ix} Tiré de *Le modèle de consensus parental*, p. 374, Anwalts, revue de l'avocat (09.2021)

^x Sauf si un juste motif s'oppose à son audition

^{xi} www.famille-vs-ch/consensus sous document - brochure à destination des parents